

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2010-1-5-1

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-
RHIN**

Résumé : *Décision d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement à l'ADAUHR d'un montant total de 2 100 000 € pour l'année 2010.*

Ce rapport présente au vote de la Commission Permanente la subvention annuelle de fonctionnement de l'ADAUHR pour l'année 2010.

Le Conseil Général, par délibération en date du 20 octobre 2005, a créé une régie personnalisée : l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

En effet, le 1^{er} janvier 2006, l'ADAUHR est passée d'un statut associatif à un statut de régie personnalisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de la gestion d'un service public administratif.

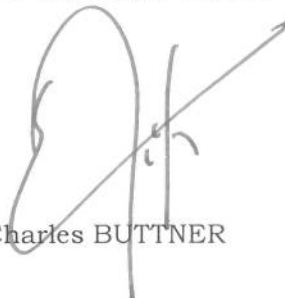
L'ADAUHR intervient à deux niveaux :

- à titre principal, l'ADAUHR assure une mission d'assistance et de conseil au Département. Elle est également chargée dans ce cadre d'une mission identique à titre gratuit aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des constructions et des aménagements publics, du patrimoine bâti, de l'information géographique;
- à titre subsidiaire, elle assure des prestations de service payantes exercées dans le cadre de mises en concurrence.

En 2010, l'ADAUHR consacra 70 % de son activité à sa mission d'assistance et de conseils au Département. La subvention nécessaire a été inscrite au budget primitif par le Conseil Général en séance du 09 décembre 2009.

La subvention départementale s'élève au total à **2 100 000 €**. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 65, fonction 71, nature 65737, programme F715 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER